

réinventons / notre métier



Monsieur Cédric VIARD
Agent Général AXA FRANCE
6 Boulevard Pierre de Coubertin
58000 NEVERS
@ agence.cedricviard@axa.fr
Tel 03 86 61 44 30

Votre contrat

Responsabilité Civile Professionnel
du Transport

Vos références

Contrat
10133079904
Référence client
1319753604

Attestation

AXA France IARD, atteste que :

**SARL SAGNE
ZA LE CHAMP MALE – 12 RUE GAY LUSSAC
58640 VARENNES VAUZELLES**

est titulaire d'un contrat d'assurance « Responsabilité Civile Professionnels du Transport » n° **10133079904** ayant pris effet le **01/01/2018** le garantissant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile contractuelle de voiturier, loueur de véhicules et de commissionnaire de transports terrestres, ainsi que de sa responsabilité environnementale et ses autres responsabilités civiles, suivant les garanties énoncées dans le tableau ci-dessous.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2018** au **31/12/2018** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nancy,
le 12 Décembre 2017
Pour la société :

AXA France IARD
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 Sièges sociaux :
94 21 TERRASSES DE L'ARCHE
92272 NANTERRE CEDEX
92215 NANTERRE Cedex
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers



Montant des garanties

Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.

Nature des garanties	Limite des garanties
<p>Responsabilité civile contractuelle vis-à-vis des clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dommages matériels : <ul style="list-style-type: none"> - Transports de cuivre et laiton - Autres transports • Dommages immatériels consécutifs ou non : (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après) 	<p>100.000 € par sinistre 35.000 € par sinistre</p> <p>15.000 € par sinistre</p>
<p>2/ Autres responsabilités civiles avant et après livraison des marchandises :</p> <p>2.1/ Responsabilité civile avant livraison :</p> <p>TOUS DOMMAGES CONFONDUS : Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels (autres que ceux résultant d'atteintes à l'environnement) • Dommages matériels et immatériels confondus (autres que ceux résultant d'atteintes à l'environnement, vol par préposé ou dommages subis par les biens confiés) : <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atteinte accidentelle à l'environnement : • Vol par préposé : • Dommages matériels subis par les biens confiés : • Dommages immatériels non consécutifs : 	<p>9 100 000 € par sinistre</p> <p>9 100 000 € par sinistre</p> <p>2 000 000 € par sinistre</p> <p>750 000 € par sinistre et par année d'assurance 310 000 € par sinistre 50 000 € par sinistre 310 000 € par sinistre et par année d'assurance</p>
<p>2.2/ Responsabilité civile après livraison :</p> <p>TOUS DOMMAGES CONFONDUS :</p> <p>Dont Dommages immatériels non consécutifs :</p>	<p>1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance</p> <p>250 000 € par sinistre et par année d'assurance</p>
<p>3/ Responsabilité environnementale :</p>	<p>35 000 € par année d'assurance</p>